

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2020)
Heft: 5

Artikel: Le bataillon hôpital 2
Autor: Barca, Raoul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-913909>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Toutes les photos © of spéc Charles Garcia, PIO bat hôp 2.

Sanitaire

Le bataillon hôpital 2

Lt col EMG Raoul Barca

Commandant, bataillon hôpital 2

L'armée suisse dispose de 4 bataillons d'hôpital (2, 5, 66, 75) articulés de la même manière, et tous subordonnés à la brigade logistique 1. Le bataillon hôpital 2, en tant que formation des troupes sanitaires, dont le devise est «*servare et adjuvare*», à savoir préserver et soigner, est le seul bataillon francophone de ce type. Il est composé d'un état-major de bataillon conduit par le major François Schaffter, d'une compagnie d'état-major conduite par le cap Uran Idrizi, et de deux compagnies hôpital, la 2/1 du capitaine Johann Ripper et la 2/2 du premier-lieutenant Jason van Melick. L'effectif total du bataillon hôpital est de 503 militaires.

Le bataillon hôpital à titre de formation de milice à disponibilité élevée (MADE) implique qu'en cas de besoin, mobilise par e-alarm ses militaires sur la place mobilisation attribuée au bataillon. Une fois mis sur pied, les militaires effectuent la formation initiale (service de garde, service NBC, service sanitaire, ROE/ROB) puis l'instruction axée sur l'engagement (IAE), pour être déployé au profit de l'Armée ou des autorités civiles dans un laps de temps allant de 24 à 96 heures. En règle générale, le bataillon hôpital 2 est engagé dans le dispositif géographique de la division territoriale 1.

Le bataillon hôpital 2 est capable d'effectuer les engagements suivants :

- Soutenir les services de santé civils (Hôpital, EMS) ;
- Exploiter un centre opératoire protégé (COP) ;
- Installer et exploiter une station de soins improvisée (SSI), avec un maximum de 200 lits, à savoir 100 lits par compagnie hôpital ;
- Installer et exploiter un hôpital militaire.

Dans le cadre de la formation de base à l'école de recrues hôpital⁴¹, les militaires obtiennent le certificat d'auxiliaire de santé de la Croix-Rouge suisse certifiant ainsi leur capacité à prodiguer, sur délégation d'un professionnel de la santé, des soins de base auxquels s'ajoute l'aptitude à effectuer quelques gestes techniques tels que les

injections, les perfusions et les pansements simples. Leur formation est remise à niveau chaque année lors du cours de répétition, à l'aide de modules d'instructions standardisés appelé « instruction CURAFIT ».

Lors des services d'instruction des formations (cours de répétition annuel), le bataillon hôpital 2 entraîne la collaboration avec les cantons et leurs hôpitaux. Cette coopération s'est mise en œuvre en 2017 avec l'hôpital du Valais, en 2018 avec le CHUV ou encore en 2019 avec l'hôpital du Jura. Ce partenariat, toujours amélioré par une relation régulière, approfondit les connaissances mutuelles afin d'être prêt le moment venu. Dans cette perspective, un entraînement en commun permet aux bénéficiaires de prestations de mesurer l'appui que les militaires peuvent fournir en cas de crise sanitaire tout en permettant aux cadres du bataillon hôpital 2 de rencontrer les responsables des hôpitaux et institutions avec lesquelles ils collaborent, afin de développer d'année en année à l'aide des leçons tirées des engagements le niveau de l'instruction et de l'organisation.

Engageable au profit des services de santé civiles, dans un laps de temps allant de 24 à 96 heures, avec une capacité maximale de 200 lits chacun, les 4 bataillons d'hôpital sont l'unique réserve stratégique de la Confédération en cas de crise sanitaire. L'opération CORONA 20 a permis d'engager le 22 mars déjà les premiers militaires alors que le bataillon se mobilisait le 18 du même mois démontrant ainsi qu'après l'Armée les autres instruments de politique de sécurité se voient quelque peu limité.

R. B.